

ACTEUR PRAP IBC

Secteur Industrie, Bâtiment,
Bureau, Commerce



Nathalie VAN CELST
AMN CONSEIL ET FORMATION

FORMATION
ACTEUR EN PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE
ACTEUR PRAP IBC

(Durée : 2 jours (14 heures))

Public

Salariés du secteur

Prérequis

Aucun

Objectifs

- Connaître les risques de son métier et comprendre l'intérêt de la prévention
- Observer et analyser sa situation de travail
- Participer à la maîtrise du risque

Contenu

Cerner le dispositif PRAP dans sa globalité

- Définition de la prévention et rôle de l'acteur PRAP
- Présentation des différents acteurs de la prévention
- Les enjeux de la prévention

Identifier la place de l'activité physique dans l'activité professionnelle

- Les notions d'AT/MP
- Les notions de danger, de risque et de dommage

Comprendre le corps humain et les risques d'atteinte à la santé

- Les notions de base d'anatomie/physiologie
- Les atteintes de l'appareil locomoteur et ses conséquences

Analyser sa propre situation de travail et dégager des pistes de solution

- La notion de situation de travail
- Description des sollicitations du corps dans son activité
- Les déterminants de cette activité
- L'élaboration et la communication des pistes de solution

Mise en situation des principes de sécurité physique et d'économie d'effort

- Intégrer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Application sur le poste de travail



Méthodes et outils

La formation alterne exposés théoriques, études de cas issues de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation des différentes méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession et s'appuie sur un plan d'action personnalisé.

Mode de validation

Un certificat d'acteur PRAP IBC est délivré par l'intermédiaire d'AMN CONSEIL ET FORMATION aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et satisfait aux épreuves d'évaluation certificatives.

Pour conserver sa certification, l'acteur PRAP IBC doit participer à une formation de « Maintien et actualisation des compétences » (MAC) d'une durée de 7h (1j) par période de 24 mois.

Modalités de la formation

Face à face pédagogique : 14 heures réparties en 2 jours non consécutifs (1j + 1j).

Effectif : jusqu'à 10 stagiaires

Intervenant

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur PRAP certifié par le réseau prévention.

AMN Conseil et Formation

19 rue Copernic - 13200 ARLES

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - www.amn-conseil-formation.fr

**PROGRAMME DE FORMATION
ACTEUR PRAP IBC**

JOUR 1	
9h00 – 12h30	Ouverture de la formation Présentation du formateur, des stagiaires, recueil des attentes Objectifs de la formation Présentation du dispositif et rôle des différents acteurs Les enjeux de la prévention Les risques du métier
13h30 – 17h00	Anatomie, physiologie, pathologie Limite du fonctionnement du corps humain Observation et analyse de situation de travail à l'aide de la grille outil Consignes intersession

INTERSESSION

Analyse d'une situation de travail dangereuse réelle à l'aide de la grille outil

JOUR 2	
9h00 – 12h30	Présentation par les apprenants et débriefing par le formateur sur le travail intersession Recherche des propositions d'amélioration La remontée des informations
13h30 – 17h00	Les PSPEE (Principes de Sécurité Physique et d'Economie d'Effort) Mise en pratique au poste de travail Epreuve certificative Bilan de fin de formation